

Cette rubrique est dirigée par

Ph. MARGERIE

Ingénieur en chef du G.R.E.F.

Chargé de la sous-direction
« Bois-Papier-Imprimerie »

D. I. C. T. D.

Ministère de l'Industrie et de
la Recherche

3, rue Barbet-de-Jouy
75 700 PARIS

économie
et forêt

LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE FRANCE 1852-1873

G. BUTTOUD

Class. Oxford 946.1 (44)

L'association des grands propriétaires forestiers est ancienne puisqu'on peut en trouver les prémices dès la seconde moitié du XVIII^e siècle; mais jusqu'en 1914, son organisation fut lente et difficile. Peu nombreuses et entretenant avec le pouvoir et les marchands de bois des relations ambiguës, les structures créées n'eurent la plupart du temps qu'un poids limité. La première d'entre elles fut la Société forestière de France, qui mérite à ce titre une attention particulière; elle dura plus de 20 ans.

Au début du XIX^e siècle, la conjoncture ne pouvait guère être plus favorable aux propriétaires forestiers. La restauration de la monarchie avait satisfait les exigences d'une grande partie d'entre eux, d'autant qu'elle s'était accompagnée de la restitution des terres (403 500 ha de forêts) soustraites à la Révolution. Par ailleurs, l'industrie naissante (verreries, forges) et les villes en plein développement réclamaient toujours plus de bois; son prix, qui avait déjà doublé entre 1770 et 1789, ne cessait d'augmenter (2 fois plus que les autres matières premières) et 350 000 ha des 7 millions que comptait la forêt française vers 1830 étaient déjà exploités annuellement. Si l'on discutait peu de science forestière (lui préférant « l'art forestier »), on parlait encore moins de défense de la propriété dans les réunions et autres comices agricoles. Les forestiers « *ne brillaient guère à ces congrès que par leur absence ou leur abstention. Tandis que toutes les autres branches de l'agriculture avaient là pour défenseurs des notabilités considérables, il n'a pas été donné d'y voir les grands propriétaires de forêts s'y faire les représentants et les organes des intérêts forestiers* » (*Annales forestières, 1852, p. 139*).

C'est vers 1840 que les premières difficultés vont apparaître. L'accroissement de la demande de fer entraîne alors une plus grande consommation de combustible, et le bois, qui ne peut plus désormais y suffire (il faut 1 ha de taillis pour fabriquer 2 tonnes de fonte), se voit progressivement supplanté par le charbon de terre, au pouvoir calorifique double. Avec l'abaissement des coûts de transport (canaux, chemins de fer), la substitution va s'accélérer: alors qu'en 1850, tous les hauts fourneaux fonctionnaient au moins partiellement au bois, la houille en alimente plus des 2/3 en 1870. Le prix des bois de feu, qui constitue l'essentiel de la production des particuliers, s'effondre en une quinzaine d'années. Dans le commerce des bois, qui commence à s'organiser, se multiplient conflits et jugements retentissants, témoins des difficultés de l'heure (ainsi, les sieurs Gally et Bideault, Moreau, Ouvre et Thoureau, tous marchands de bois

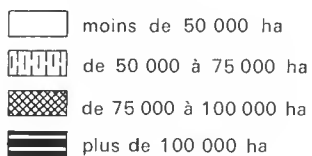
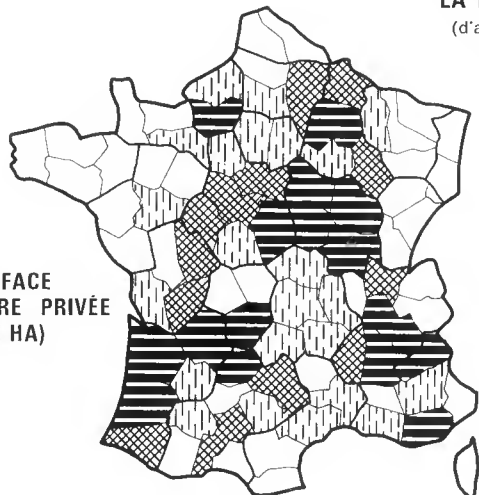
que des concurrents avaient accusés de coalition et d'accaparement, seront finalement relaxés le 20 juillet 1842 par le tribunal correctionnel de la Seine, et la presse commentera largement les attendus du jugement ; en 1845, les débardeurs et charpentiers de Paris se mettent en grève, puis doivent reprendre le travail sans avantages devant l'intransigeance des marchands). C'est sans doute dans les départements de la périphérie du Bassin Parisien, pays de grande propriété forestière, que cette évolution a été le plus nettement ressentie, notamment dans la Nièvre où les immenses taillis alimentaient en bois et charbon de bois la capitale. Dès 1842, de grands propriétaires forestiers de ce département effectuent plusieurs démarches en vue d'obtenir une réduction des droits d'octroi imposés par la ville de Paris au bois de chauffage. Les marchands de bois parisiens soutiennent cette initiative, qu'ils avaient largement suscitée ; celle-ci restera cependant sans effet. Mais le problème demeure et s'accroît. L'administration a bien mis sur pied en 1844 les Conférences forestières, destinées à étudier les remèdes à la crise. Réunissant des personnalités d'horizons divers — dont une vingtaine de grands propriétaires représentés au bureau par le baron de Sahune, le vicomte de Chézelles et le comte de la Baume — elles se fixent pour objectif de « *concourir par tous les moyens en leur pouvoir au progrès de la sylviculture et des connaissances qui s'y rattachent, et à l'étude et à la défense des intérêts forestiers* » (*Annales forestières, 1847, p. 44*). Mais dès les premiers mois, les Conférences forestières ont bien du mal à se former et se réunir comme prévu. Peu actives et très repliées sur elles-mêmes, elles se bornent à prôner, comme remèdes aux difficultés, un protectionisme accru. Lorsqu'elles soutiennent la conversion et les théories allemandes d'aménagement forestier face aux marchands de bois contre lesquels elles ont été créées, elles se heurtent aussitôt à l'opposition des propriétaires qui estiment qu'en raison de son long terme, le régime de la futaie ne saurait être appliqué aux forêts particulières. Elles s'éteindront dans l'indifférence générale à partir de 1848, le contexte politique reléguant la question forestière à un plan plus que secondaire.

L'année 1852 va marquer le réveil des grands propriétaires forestiers, dont beaucoup, écartés du pouvoir depuis 1830, se sont retirés sur leurs terres et ont réappris la gestion de leurs domaines. Une mévente particulière des bois a entraîné dans la Nièvre une révolte des bûcheurs et des flotteurs — les ouvriers qui confectionnaient les trains de bois et en surveillaient l'acheminement sur l'Yonne — qui prend un caractère anarchiste. Le Conseil général s'en émeut, par la voix de son président, le baron Charles Dupin, un ancien orléaniste rallié à l'Empire qui réclame l'amélioration des conditions de la propriété forestière, montrant que s'il se fait par là le porte-parole d'« *un petit nombre d'hommes opulents* », son action tend à plus de justice « *pour une foule de moyens et de petits propriétaires* » (*Annales forestières, 1852, p. 487*). A la même époque, « *un des plus grands propriétaires de bois du Morvan M^r de Saint-Léger, vient d'adresser aux autres propriétaires de cette contrée une lettre où il expose avec autant de précision que de force le danger de leur situation, les causes qui l'ont amenée, les moyens à prendre pour le détourner* », et leur propose « *de se concerter pour la protection commune de leurs intérêts si menacés* » (*Annales forestières, 1852, p. 139*). Et un premier noyau, comprenant « *les représentants les plus considérables de la propriété forestière* » (*Annales forestières, 1852, p. 308*), adresse un « Mémoire au Prince-Président de la République sur la situation critique de la propriété forestière et les moyens de l'améliorer », où il demande à la fois « *de restituer aux bois dans la répartition de l'impôt et des charges communales l'égalité proportionnelle qui est dans l'esprit de la loi et le vœu du gouvernement ; de leur assurer une protection plus efficace contre les délits qui les dévastent ; de ramener les taxes des octrois à des tarifs plus modérés et surtout plus équitablement répartis ; de favoriser l'écoulement de leurs produits en leur facilitant l'usage des grandes voies de communication, et en les mettant à même de soutenir la concurrence des bois étrangers, par une assiette mieux pondérée des droits d'importations et d'exportations* » (*Annales forestières, 1852, p. 347*). Estimant que cette initiative a obtenu « *auprès des départements ministériels qui en ont été saisis une attention particulière* » (*Annales forestières, 1852, p. 308*), ses signataires, « *deux cents noms parmi lesquels se trouvent cent des principaux propriétaires de bois*

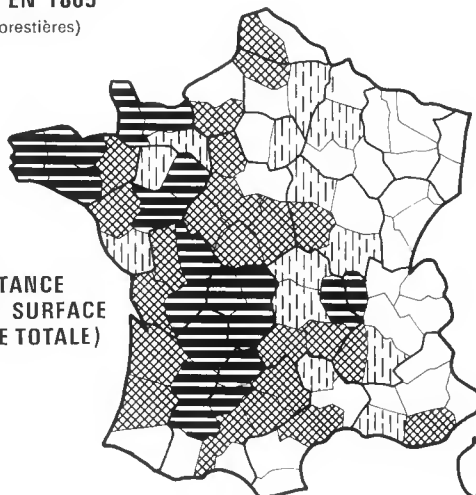
LA FORÊT PRIVÉE EN 1865

(d'après les Annales forestières)

**SURFACE
FORESTIÈRE PRIVÉE
(EN HA)**



**IMPORTANCE
(EN % DE LA SURFACE
FORESTIÈRE TOTALE)**



Marquis de TALHOUEY.



Eugène CHEVANDIER de VALDROME.



D'après « l'illustration » — 1870

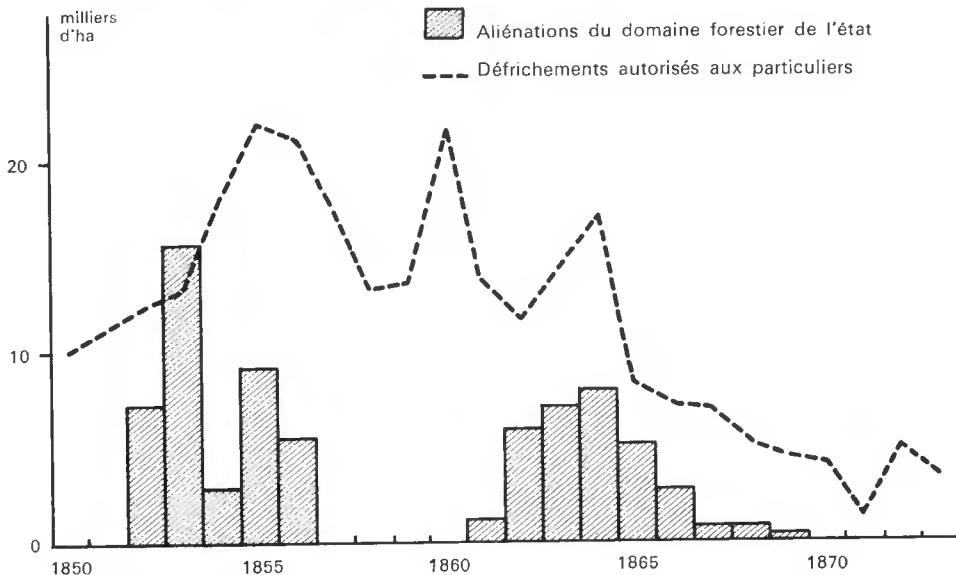
du territoire » (*Annales forestières*, 1852, p. 348), fondent en août la Société forestière « association générale pour la protection et la défense des intérêts forestiers » (*Annales forestières* 1852, p. 365), avec l'appui des *Annales forestières*, qui depuis 1851 ont pris plus de distance vis-à-vis de l'administration. Présidée d'abord par le duc de Rauzan, un légitimiste écarté des fonctions officielles depuis 1830, choisi pour sa notabilité, elle ne regroupe certes pas que des propriétaires, puisqu'elle est composée également « d'agents forestiers, de membres de l'Institut, et en général de personnes qui par leur position sociale et leurs lumières, peuvent rendre à la cause forestière les plus grands services » (*Annales forestières*, 1863, p. 147). Mais cette structure s'explique aussi bien par le faible nombre de propriétaires fondateurs que par leur volonté d'associer à leur action une administration restée conservatrice. S'honorant dès le départ de l'adhésion de personnalités (élus, hauts-fonctionnaires) parmi lesquelles Léonce de Lavergne et Ferdinand de Lesseps, la Société forestière ne tardera pas à regrouper près de 400 membres. La composition du bureau — où siègent le comte Benoist d'Azy, de Ladoucette et le comte de Lariboisière — et de la commission permanente de 48 membres (pratiquement guère plus d'une vingtaine) — qui regroupe entre autres le duc de Noailles, les marquis de Chabrillant, de Vibraye et de Voguë, ainsi que les comtes de Berthier et de Bridieu — assure en fait aux anciens membres des Conférences forestières la direction de la Société. Chevandier de Valdrome qui fut leur principal animateur, est même nommé vice-président l'année suivante ; par contre, de Saint-Léger, l'initiateur du mémoire qui aurait préféré une action précise et limitée aux propriétaires, devra se contenter d'un rôle effacé, au moins les premières années. Michel, le rédacteur des *Annales forestières*, assure le secrétariat, et par là même la publicité. Seul le produit des cotisations, arrêtées à une somme fixe par membre (6 F en 1852, soit un peu moins de 2 stères de bois de chauffage ; 12 F en 1863, soit plus de 3 stères) subvient aux besoins de la Société. Après une courte période d'adhésions directes, le principe du recrutement par parrainage d'un membre est retenu.

D'emblée, une première priorité est fixée : la réduction des droits d'octroi de la ville de Paris. Cette taxation étant basée sur le poids, « l'inégalité relative des charges établit en faveur de la houille un privilège qui déprécie d'autant le bois » (*Annales forestières*, 1852, p. 115). Les marchands de bois parisiens, mieux organisés — sous la monarchie de juillet, ils nommaient déjà leurs syndics —, viennent d'obtenir sa réduction de 10 % qui ne résout d'ailleurs rien. A nouveau, quelques grands propriétaires des plus actifs, effectuent alors au cours de l'année 1853, et sans réel mandat des membres, un certain nombre de démarches auprès des grands responsables. C'est d'abord le préfet de la Seine qui, après avoir « reconnu la justice des réclamations », promet « d'y faire droit autant qu'il pourra dépendre de lui » (*Annales forestières*, 1853, p. 223) ; mais faute d'effet, une seconde démarche s'impose. Les ministres des Finances et de l'Intérieur sont également contactés, ce dernier à trois reprises. Sollicité lui aussi, le président du Conseil de Paris juge, pour sa part, difficile « de trouver les moyens d'y faire droit sans porter une trop vive atteinte aux autres intérêts engagés dans la question » (*Annales forestières*, 1853, p. 223). En dépit de relations courtoises, force est de se rendre à l'évidence : « la sylviculture, seule, est dépourvue d'assistance officielle » (*Annales forestières*, 1853, p. 653). Et certains membres commencent à prendre conscience de l'ambiguïté de la situation dans laquelle se trouve placée la Société, dont la vitalité décroît après chaque intervention. Finalement, utilisant la faveur dont bénéficient certains en haut lieu, une délégation, conduite par le comte de Lariboisière, un orléaniste rallié bruyamment au bonapartiste, est reçue en janvier 1854 par l'Empereur à qui elle « réclame une protection puissante, éclairée et incessante qui soit non seulement disposée à écouter ses doléances, mais qui sache prendre l'initiative de toutes les mesures propres à faciliter le développement de ses progrès » (*Annales forestières*, 1854, p. 50). « Que les propriétaires s'organisent », aurait répondu Napoléon III, « et mon gouvernement ne leur fera pas défaut » (*Annales forestières*, 1854, p. 452). Mais la formule était-elle facile à appliquer ?

Les premiers échecs ont découragé certains membres, et la cohésion de la société, déjà affaiblie par des divergences politiques et personnelles diminue encore. Qu'on parle seulement

technique, et des dissensions surviennent, à propos de l'élagage ou de l'effet de la forêt sur le climat. Le mode de vente pratiqué par l'administration suscite des débats passionnés. A chaque fois, devant ces difficultés, la Société se refuse à émettre une position officielle. Par ailleurs, le recrutement plafonne et son audience ne dépasse guère Paris et certains départements du Centre et de l'Est (Loiret, Meurthe, Nièvre). De plus, une tension particulièrement vive va progressivement se développer entre les grands propriétaires et l'administration à propos de l'aliénation des forêts domaniales. Depuis une quarantaine d'années, il est en effet d'usage lorsque l'État doit faire face à des dépenses imprévues, de mettre en vente — en général avec possibilité de défrichement — des forêts domaniales. Cette pratique, dont la Restauration fit largement usage, est encore utilisée, quoique de façon plus modérée, par le Second Empire (figure n° 1) pour financer de grands travaux publics. Si les économistes libéraux la justifient par la faible productivité financière des bois, les propriétaires forestiers y sont fermement opposés. D'une part, ces aliénations, de par les exploitations extraordinaires qu'elles entraînent, augmentent l'offre de bois sur le marché et précipitent d'autant la chute des prix. D'autre part, depuis 1848, les propriétaires, derrière Chevandier de Valdrome, prônent une répartition fonctionnelle entre forêts publiques et privées, réservant aux premières la production de bois d'œuvre : or l'État aliène généralement des futaies — qui rapportent plus — ce qui ne va manifestement pas dans le sens souhaité. Devant l'insistance de la commission permanente, certains fonctionnaires, de peur des sanctions administratives, ont vite jugé plus prudent de ne pas renouveler leur adhésion : dès avril 1854, la Société ne regroupe déjà plus que 204 membres. Puis l'administration, agacée par la persistance des propriétaires refuse bientôt aux *Annales* la publication des mutations de fonctionnaires (les privant ainsi de la plupart de leurs abonnés), puis fonde en 1861 sa propre *Revue des Eaux et Forêts*, réplique et donc concurrente, dans laquelle elle ne cesse de dénigrer la Société forestière. On tente même de ressusciter, sans le moindre succès, les Conférences, de loin moins gênantes. De 1855 à 1865, les réunions s'espacent. La Société forestière s'affaiblit et son action va désormais se résumer à la simple émission de vœux, généraux dans le fonds, courtois et prudents dans la forme, et qui s'avéreront finalement d'une faible efficacité. D'ailleurs, lorsque l'État associe les propriétaires forestiers à son action, c'est dans le cadre de structures qu'il contrôle, comme

Figure n° 1
EVOLUTION DES ALIÉNATIONS ET DES AUTORISATIONS DE DÉFRICHEMENT
 (D'après les *Annales forestières* et la *Revue des eaux et forêts*)



le Comité central agricole de la Sologne, institué par décret impérial le 25 juin 1859 et présidé par Henri Vicaire, administrateur des domaines impériaux (et membre de la Société forestière). La dépression des cours des bois en 1862 ne suffira pas à donner à la Société un nouveau souffle, malgré la nomination l'année suivante à la présidence du comte de Lariboisière, plus proche du pouvoir, et l'adhésion du baron Haussmann, préfet de la Seine (toujours l'octroi...). Il est vrai que la consommation de houille, qui était dans la capitale de 30 kg par personne en 1811 est passée à 330 kg en 1858 et que l'intérêt du bois de feu est de plus en plus difficile à soutenir. D'ailleurs, lorsqu'en 1865, un nouveau projet d'aliénation est déposé, la Société constate elle-même que ses « *doléances n'ont amené aucun résultat* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1866, p. 65*). Elle ne regroupe plus que 203 membres, dont 129 nobles (24 élus, une trentaine de hauts fonctionnaires, une vingtaine d'industriels) (figure n° 2). La grande majorité réside à Paris — où elle s'occupe de finance ou de politique — et la forêt ne tient dans ses préoccupations qu'une place limitée. Les réunions de la Société sont souvent une occasion de rencontres et même de discussion extra-forestières.

Le projet d'aliénation, dont Achille Fould, ministre des Finances, dans le cabinet Rouher, saisit le Corps législatif le 9 mai 1865, va déclencher une vive opposition. Pour financer de grands travaux, il est prévu que 100 millions de francs, en 6 annuités, devront provenir de la vente de 80 à 130 000 hectares de bois domaniaux, dont la forêt d'Orléans (35 000 ha). Eugène Chevandier de Valdrome, qui en 1848 avait déjà élevé une énergique protestation contre un décret du gouvernement provisoire ordonnant des aliénations s'y oppose fermement au Corps législatif. La grande presse rend compte de cette position et l'opinion s'émeut. Le baron Charles Dupin combat le projet au Sénat. Si l'administration évite de prendre parti, Amédée Bouquet de la Grye, le jeune directeur de la *Revue des Eaux et Forêts*, y est également opposé ; avec l'appui de Chevandier et la complicité de ses collègues, il fera paraître de février à août 1865, sous le pseudonyme de Gustave Huriot emprunté à un forestier en retraite, une série d'articles virulents dans le *Courrier français*. Finalement, le mouvement d'opinion, savamment entretenu, est tel que le gouvernement recule. La proposition est retirée en août. Elle ressortira l'année suivante, mais sous la forme plus modeste d'une aliénation annuelle et régulière de 6 millions pendant un temps indéterminé ; Chevandier la combattra vainement en juin 1866 au Corps législatif. Dans ce débat, la Société forestière en tant que telle n'a pratiquement pas pesé. Son président, le comte de Lariboisière, qui n'est jamais intervenu, en est d'autant plus diminué qu'une pétition sur l'impôt qu'il conduisait au Sénat s'est soldée par un nouvel échec. Quant

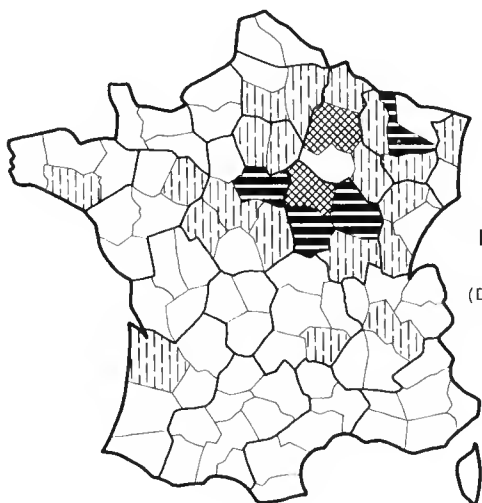
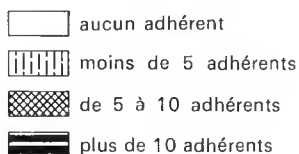


Figure n° 2

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE FRANCE
EN 1865**

(D'après le Bulletin de la Société forestière de France)



à l'administration, qui a perdu coup sur coup Parade en 1864, Lorentz et Vicaire en 1865, elle n'a plus de chef spirituel. Et à tous, Chevandier apparaît de plus en plus comme un leader virtuel. En 1866, de Lariboisière, alléguant son grand âge, quitte la Société forestière, mais « *en faisant admettre au nombre de ses membres M. le marquis de Talhouët son neveu* » (*Revue des Eaux et des Forêts, 1868, p. 114*) qui possède des propriétés considérables dans la Sarthe ; ce dernier sera bientôt désigné à la vice-présidence. Le 18 février, Eugène Chevandier de Valdrome est nommé président par acclamations. Le nouveau chef de la Société forestière est un savant ; c'est à ce titre qu'il a participé entre 1844 et 1848 aux travaux des Conférences et ses recherches en chimie forestière lui ont valu après plusieurs échecs, d'entrer en 1857 à l'Académie des Sciences... Industriel dynamique, il gère de nombreuses affaires, dans la verrerie d'abord, mais également les forges, les houillères et jusqu'en Allemagne. Il possède, au compte de sa famille et des sociétés qu'il dirige, plus de 4 000 ha. Mais en 1865, Chevandier est avant tout un politique. Conseiller général depuis 1848, il entre en 1859 au Corps législatif à l'occasion d'une élection partielle qu'il remporte largement, comme candidat du gouvernement dans la 3^e circonscription de la Meurthe. Il y sera facilement réélu en 1863, de même qu'en 1869. Autoritaire et cassant, mais habile politicien, il profite de l'évolution libérale du régime et règne en maître sur cette circonscription peu politisée. Cofondateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, il fera construire en 1869 la voie de Cirey, qui permet l'écoulement du produit de sa verrerie, mais s'opposera à son prolongement vers Val-et-Châtillon, qui traverserait ses forêts. Sous son impulsion, la Société forestière va connaître un second souffle.

D'emblée, l'appui de l'administration lui apporte de nouveaux membres, recrutés sous le parrainage de Bouquet de la Grye, qui est devenu l'actif second de Chevandier : ils seront en tout 313 en avril 1870. Parallèlement, les réunions de la commission permanente, pratiquement inexistantes jusqu'alors, se multiplient : c'est ainsi que la Société se réunit 10 fois en 1866, 9 fois en 1867, 6 fois en 1868 et 10 fois en 1869. Mais désormais, la cohabitation difficile des grands propriétaires et des agents forestiers de l'État exige que les revendications des premiers se modèrent. De sa proposition de rattachement des forêts à l'Agriculture — elles constituaient une régie des finances, ce qui pouvait expliquer les aliénations — la Société précise désormais « *qu'il ne s'agit pas de donner un avis, mais bien d'émettre simplement un vœu* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1867, p. 21*). Répondant à certaines critiques des techniques de reboisement préconisées par la Direction des Forêts, le bureau précise ainsi sa doctrine : « *la Société forestière n'a pas le droit ni la mission de juger l'administration des forêts, qui n'est point représentée dans son sein en tant qu'administration, et qui d'ailleurs ne pourrait l'être que par son directeur général* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1868, p. 57*). A plus forte raison, lorsque le comte de Berthier propose que lors des élections législatives de 1869, « *les membres de la Société soient invités à ne soutenir que des candidats décidés à appuyer auprès du gouvernement les justes réclamations de la propriété privée en France* », le président fait aussitôt observer que « *la Société doit éviter tout ce qui pourrait lui donner une couleur politique* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1869, p. 109*). Finalement, la commission permanente prendra même ouvertement position contre les intérêts des propriétaires nivernais lors de la discussion des travaux de canalisation de l'Yonne, qui nuisent au flottage encore largement pratiqué pour les bois.

Avec les fonctionnaires, les marchands de bois, derrière Beaudet, et les maîtres de forges, représentés entre autres par le baron Lesperut, député de la Haute-Marne, jouent un rôle de plus en plus important dans la Société. Et le comte de Saint-Léger qui pour sa part a toujours pensé que « *l'association syndicale en vue de la vente groupée de bois entre propriétaires était la seule solution possible au marasme* » (*Annales forestières, 1854, p. 452*) est de moins en moins écouté. En 1867, les marchands de bois parisiens qui craignent de se voir expulsés des quais de la capitale, vont même jusqu'à proposer, appuyés par Maulde et Bouquet de la Grye, que la Société fasse l'acquisition de docks qui leur soient sous-loués. Pour les mêmes raisons, l'octroi reste un sujet d'intérêt fondamental. Si l'emploi de la houille s'est encore développé, la Société vante toujours le bois, ressource renouvelable (on parle en 1867 d'épui-

sement des houillères) et d'utilisation plus souple (on ne pouvait alors régler l'intensité des poêles à charbon). Quant à Chevandier, qui prend exemple sur les maîtres de forges, il pense que c'est « *en venant s'appuyer sur les besoins des classes pauvres* » qu'« *on pourra obtenir un abaissement relatif des droits d'octroi* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1867, p. 47*). La Société qui soutient alors que l'usage domestique des bois se limite aux indigents, prétendra alors faire œuvre sociale en réclamant l'abaissement de l'octroi. Cette nouvelle orientation ne satisfait pas tout le monde et Benoist d'Azy, resté farouchement légitimiste, démissionne en 1867, aussitôt remplacé par Ferdinand de Lesseps à la vice-présidence ; au grand propriétaire féodal, succède le capitaliste libéral. Mais les réfractaires ne sont pas nombreux et lorsque le comte de Lariboisière meurt en 1868, le Bulletin, contrairement à la grande presse, ne lui consacre que quelques lignes. D'ailleurs, la Société forestière existait-elle avant 1866 ? A plusieurs reprises, son secrétaire en fait remonter la naissance à 1844, confusion significative — même si elle n'est pas volontaire — avec les Conférences forestières !

Si les sujets de dissensions internes ne manquent pas, il existe au moins un centre d'intérêt sur lequel tous les membres se retrouvent, la chasse. Déjà, dès 1867, la Société songeait à se donner un emblème dont « *le champ de l'écusson était de sinople (vert) chargé d'une tête de cerf d'or surmonté d'une croix du même* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1867, p. 70*). Depuis 1863, deux associations de chasseurs se sont constituées, l'une dans la Marne, l'autre dans la Seine-Inférieure. Lorsqu'en 1866, une nouvelle se crée dans la Seine-et-Oise, sous la présidence du marquis de Nicolay, la Société invite aussitôt ce grand propriétaire foncier de la Sarthe à animer une « Société centrale des chasseurs pour aider à la répression du braconnage » qu'elle organise en son sein ; une caisse alimentée par les propriétaires est constituée, qui octroie des secours aux gardes blessés et des gratifications à ceux qui aident à l'arrestation de braconniers. Par ailleurs, de Nicolay s'attache aussitôt à élaborer un projet de rectification de la loi du 30 mai 1844 (sur le permis de chasser) — qui « *sème porter atteinte à un droit naturel inhérent à la propriété* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1868, p. 187*) — demandant le retour à l'ancienne législation qui affranchissait les forêts de toute restriction quant à la durée de la saison des chasses. « *Ne vaudrait-il pas mieux* » renchérit le comte de Bridieu, appuyé par le bureau « *faire de la possession d'une certaine quantité de terre une condition sine qua non d'obtention du permis ?* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1869, p. 2*). Quant au baron Lesperut, industriel et grand veneur, il proposera à plusieurs reprises d'interdire la chasse aux petits oiseaux.

Le dynamisme apparent de la Société a vite suscité des initiatives semblables. En 1866, ont été créées la Société forestière des Maures et la Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube ; une Société d'horticulture et de sylviculture de la Loire suivra en 1872. Les encouragements que leur vote la Société forestière portent sans doute en eux-mêmes une certaine pointe de méfiance. D'autant qu'il y a pire : la même année est fondée place du Théâtre Français à Paris, une Société générale forestière, organisme financier auquel la Société reproche vertement d'usurper son crédit ; finalement ses promoteurs, ni honnêtes ni habiles, passeront en correctionnelle 4 ans plus tard, et l'administration forestière, jusqu'alors réservée à leur égard, ne leur ménagera pas ses critiques. En 1867, la Société forestière, pour mieux se démarquer de ses « copies » décide finalement de s'adjoindre le qualificatif « de France ». Le 16 décembre 1868, les grands propriétaires terriens, dont de nombreux membres de la Société groupés derrière Chevandier, ont fondé rue le Peletier la Société des agriculteurs de France « *pour substituer à l'action administrative l'initiative individuelle ou collective* » (*Revue des Eaux et Forêts, 1868, p. 385*) dans la perspective d'une plus grande efficacité dans la défense de la propriété. Léonce de Lavergne et le marquis de Vogüé en sont vice-présidents ; des membres de la commission permanente, seul de Saint-Léger n'en fait pas partie. Cette nouvelle structure, qui a globalement les mêmes préoccupations sinon la même stratégie que la Société forestière, organise en son sein une section de sylviculture, présidée par Chevandier mais animée pratiquement par Becquet et surtout par Maulde. La section, dont le secrétaire est

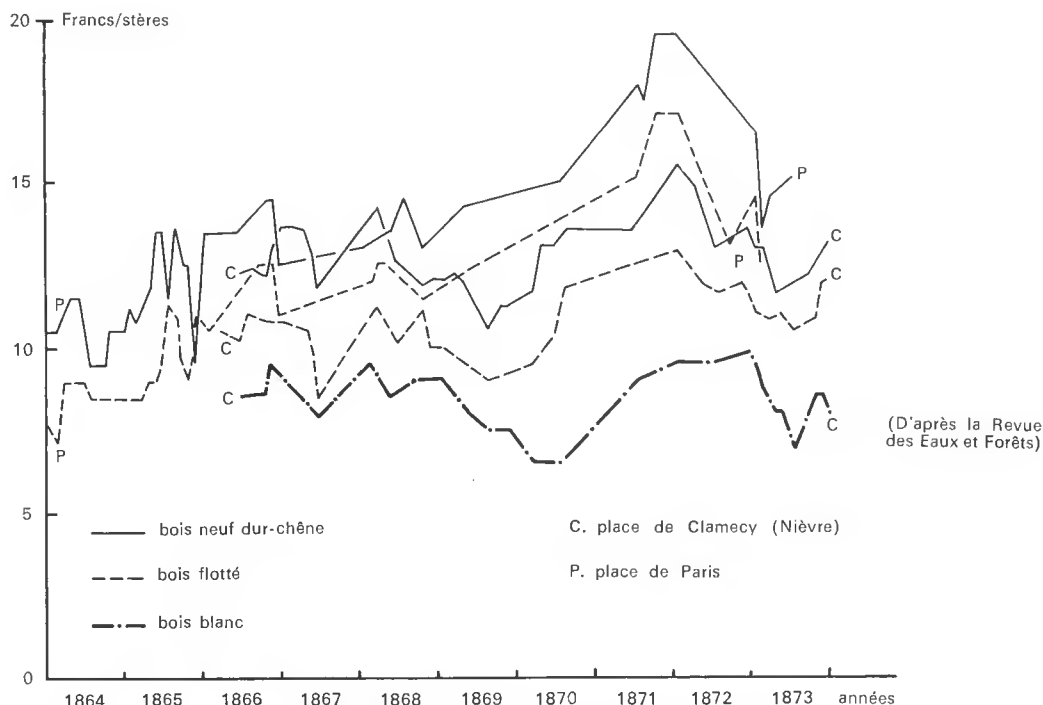


Figure n° 3 ÉVOLUTION DES PRIX COURANTS DES BOIS DE CHAUFFAGE
A PARIS ET DANS LA NIÈVRE

Bouquet de la Grye, procurera à la propriété forestière de nouveaux défenseurs (Nast, Barbié du Bocage) et contribuera à élaborer une doctrine cohérente de défense de la propriété forestière qui sera largement reprise par la suite. Pour l'instant, les sympathies de la Société forestière, qui espère que la section « *aura un centre et des bureaux dans lesquels... (elle) ... pourra probablement trouver à placer ses archives et son matériel* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1868, p. 218*) ne sont pas exemptes de considérations pratiques.

Mais on ne modifie pas forcément une organisation de représentation en ne changeant que ses responsables. En fait, la vie de la Société forestière, qui n'innove pas de façon profonde dans sa doctrine, reste essentiellement parisienne. Ses réunions, pour plus nombreuses qu'elles soient, ne dérangent guère qu'une dizaine de membres qui se retrouvent à la Société impériale d'horticulture ou à défaut au domicile de Maulde. Et ses revendications, déjà peu nombreuses et qui reprennent les positions conservatrices émises avant 1865 sur l'impôt et le protectionnisme, n'obtiendront finalement pas satisfaction. Malgré une vitalité apparente qu'affaiblissent de nombreuses contradictions, la Société forestière de France reste d'autant moins active que la conjoncture économique s'est depuis peu améliorée. Si le bois de feu perd chaque jour des adeptes, et partant des défenseurs, son prix n'en augmente pas moins de façon régulière (figure n° 3) ; et le demi-décastère de bois de chauffage, qui se vendait dans la Nièvre moins de 22 F en 1862, en coûte désormais près de 38. De plus, le développement des mines, des chemins de fer, de l'outillage agricole suscite une nouvelle demande et les bois d'œuvre, comme les écorces, sont de plus en plus recherchés ; « *aussi, les résultats des ventes de 1866 ont-ils généralement dépassé les prévisions des vendeurs* » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1867, p. 12*). Par ailleurs, la loi du 18 juin 1859, mal accueillie par les grands propriétaires forestiers, a bien conféré à l'administration un certain contrôle des défrichements.

Mais Maulde « ne croit pas que le moment soit venu de réclamer une plus grande liberté pour le défrichement des bois des particuliers. La modération avec laquelle le service forestier use de son droit de s'opposer aux défrichements lui paraît une garantie suffisante pour les droits des propriétaires » (*Comptes rendus des travaux de la Société des agriculteurs de France, 1869, p. 302*). C'est du reste pourquoi les propositions, formulées par plusieurs membres, visant à créer des caisses de crédit forestier fonctionnant par prêts hypothécaires contre engagement de forêts n'ont pas abouti. La propriété forestière se porte donc comme toute assez bien, et la combativité de ses représentants ne peut dans ces conditions que diminuer. Quand en 1869, une enquête parlementaire — par ailleurs réclamée à plusieurs reprises et avec insistance par la Société — s'informe de la question forestière, leur silence « donnerait lieu de penser que leurs sujets de plainte sont bien peu sérieux, puisqu'ils ne se donnent même pas la peine de les signaler lorsqu'il se présente une occasion unique de faire défendre leurs intérêts devant le Corps législatif » (*Revue des Eaux et Forêts, 1870, p. 133*).

La nomination, dans le cabinet du 2 janvier 1870 présidé par Émile Ollivier, de Chevandier de Valdrome à l'Intérieur et du marquis de Talhouet aux Travaux publics, profitera peu à la Société. Dans cette période troublée (grèves, attentats, référendum) le premier a fort à faire et sa démarche en vue du rattachement des forêts au Ministère de l'Agriculture échouera en raison de la guerre ; il quittera finalement son poste en août, se désolidarisant d'un conflit qui nuit à ses alliances et ses intérêts en Prusse. Quant à de Talhouet, qui ne participait pratiquement pas aux travaux de la Société forestière, il se démettra de son portefeuille dès avril par opposition au référendum du 8 mai. D'ailleurs le manifeste des 133 (centre-droit), que tous deux avaient signé, ne proposait pas, contrairement à toute attente, la suppression des octrois qui restait pourtant l'un des principaux chevaux de bataille de la Société ; hostile au protectionnisme, il écartait ainsi d'emblée — et prudemment — l'intégration à un programme de gouvernement de leurs propres revendications catégorielles.

De la guerre et des troubles qui la suivent, l'Empire sort discrédité, et la droite à nouveau divisée. Il paraît donc difficile à la Société forestière qui, « comptant trop sur l'État et trop peu sur soi-même » (*Comptes rendus des travaux de la Société des agriculteurs de France, 1869, p. V*) trouve là une nouvelle source d'affaiblissement, de se maintenir en tant que telle. D'ailleurs, chaque mois, de nombreux adhérents renvoient leur carte. « C'est alors que naquit spontanément l'idée de greffer le vieux rameau sur un jeune tronc, afin de lui conserver la vie qui s'en allait » (*Revue des Eaux et Forêts, 1873, p. 123*). Non sans hésitation, après avoir constaté une fois de plus « l'abstention regrettable de la plupart des sociétaires » (*Bulletin de la Société forestière de France, 1872, p. 126*), la Société forestière décide le 17 janvier 1873, sous la pression de Bouquet de la Grye, son rattachement à la Société des agriculteurs de France, dont le crédit avait été préservé par sa plus grande distance vis-à-vis du pouvoir.

En 1873, après vingt ans de vicissitudes diverses, avorte ainsi la première tentative d'association des grands propriétaires forestiers. Mais l'activité permanente de la section de sylviculture de la Société des agriculteurs de France contribuera à les regrouper, et lorsque les conditions de la propriété seront plus difficiles, de nouvelles structures apparaîtront. Les grandes sociétés forestières régionales fondées dans les années 1890 à la suite de l'effondrement des prix des petits bois, de même que les premiers syndicats de propriétaires forestiers qui verront le jour entre 1905 et 1914 en réaction aux grèves bûcheronnes, sont issues de ce courant. Le Comité des forêts, organisé en 1912 sous la présidence du comte Jean de Nicolay (1879-1937) en est l'héritier direct.

<p>Gérard BUTTOUD LABORATOIRE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE (I.N.R.A.) 14. rue Girardet 54042 NANCY CEDEX</p>

Les principaux responsables de la Société forestière de France

- BECQUET Charles (1804-1870). — Conservateur des forêts. Député du Bas-Rhin (1852). Vice-président de la section de sylviculture à la Société des agriculteurs de France (1868-1870).
- BENOIST D'AZY Denis, vicomte (1796-1880). — Inspecteur des finances. Député de la Nièvre (1841-1848; 1871-1876) et du Gard (1848-1851). Vice-président de la Société forestière de France (1852-1867).
- BOUQUET DE LA GRYE Amédée (1825-1905). — Conservateur des forêts. Secrétaire général de la Société forestière de France (1869-1873). Secrétaire de la section de sylviculture à la Société des agriculteurs de France (1868-1875).
- CHEVANDIER DE VALDROME Eugène (1810-1877). — Centralien, chimiste, directeur des Manufactures de glaces de Saint-Gobain. Député de la Meurthe (1859-1870). Ministre de l'Intérieur (1870). Vice-président (1853-1866), puis président (1866-1873) de la Société forestière de France. Président de la section de sylviculture à la Société des agriculteurs de France (1868-1873).
- DECAISNE Joseph (1807-1882). — Agronome. Vice-président de la Société forestière de France (1866-1873).
- de LADoucETTE Charles, baron (1809-1869). — Maître de requêtes au Conseil d'État. Député de la Moselle (1849-1851) puis sénateur (1852-1869). Vice-président de la Société forestière de France (1852-1856).
- de LARIBOISIÈRE Honoré BASTON, comte (1788-1868). — Polytechnicien. Député de l'Ille-et-Vilaine (1828-1848; 1849-1852) puis sénateur (1852-1868). Vice-président (1852-1863), président (1863-1866), puis président d'honneur (1866-1868) de la Société forestière de France.
- LE PELETIER D'AULNAY Octave, comte (1816-1896). — Maître de requêtes au Conseil d'État. Député de la Nièvre (1852-1870; 1876-1881). Vice-président de la Société forestière de France (1860-1873).
- LESPERUT François, baron (1813-1873). — Agronome, maître de forges. Député de la Haute-Marne (1849-1873). Vice-président de la Société forestière de France (1870-1873). Vice-président de la section de sylviculture à la Société des agriculteurs de France (1873).
- de LESSEPS Ferdinand vicomte (1805-1894). — Diplomate. Vice-président de la Société forestière de France (1867-1873).
- MAULDE René (1815-1870). — Avocat au Conseil d'État. Vice-président de la Société forestière de France (1867-1870).
- de RAUZAN Henri de CHASTELLUX, duc (1786-1863). — Ministre plénipotentiaire. Député de la Saône-et-Loire (1828-1830). Président de la Société forestière de France (1852-1863).
- de TALHOUET Joseph BONAMOUR, marquis (1819-1884). — Auditeur au Conseil d'État. Député de la Sarthe (1849-1876) puis sénateur (1876-1882). Ministre des Travaux publics (1870). Vice-président de la Société forestière de France (1866-1873).

BIBLIOGRAPHIE

- Annales Forestières (jusqu'en 1866).
- Bulletin de la Société Forestière de France (1866-1873).
- Comptes rendus des travaux de la Société des Agriculteurs de France (à partir de 1869).
- Revue des Eaux et Forêts (à partir de 1862).